

## **Instruction interministérielle n° DGOS/DGESIP/2015/153 du 27 avril 2015 relative à la formation pratique du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail**

27/04/2015

Cette instruction rappelle quatre règles et recommandations destinées à garantir aux internes de médecine du travail une formation de qualité réalisée dans les meilleures conditions et comporte en annexe la maquette du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail.

**Consulter ici** l'instruction interministérielle n° DGOS/DGESIP/2015/153 du 27 avril 2015 relative à la formation pratique du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail